

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public départemental pour deux emplacements pour food-trucks

Dans le cadre de la manifestation organisée par le Département de Lot-et-Garonne à l'occasion d'Octobre rose/Movember, consacrée à la prévention et à la sensibilisation aux cancers, le Département souhaite permettre l'installation temporaire de deux food-trucks à proximité de l'Orangerie (Hôtel du Département - 1633, avenue du Général-Leclerc).

Cette occupation du domaine public permettant l'exercice d'une activité économique, elle fait l'objet d'une publicité préalable conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

1. Objet

Le Département de Lot et Garonne recherche **deux opérateurs de restauration ambulante** souhaitant installer leur food-truck à proximité de l'Orangerie à Agen à l'occasion de cette manifestation.

Les opérateurs retenus pourront proposer à la vente leurs produits de restauration aux participants et visiteurs de la manifestation.

2. Date et durée de l'occupation

L'occupation est prévue le **2 novembre 2026**.

La vente au public sera autorisée de **12 h à 14 h**.

Les horaires d'installation et de démontage seront précisés aux opérateurs retenus.

L'occupation est ponctuelle, limitée à la durée de la manifestation et gratuite.

3. Nombre d'emplacements

Deux emplacements sont disponibles.

Le Département se réserve la possibilité de retenir deux opérateurs présentant une offre complémentaire permettant de répondre au mieux aux besoins du public.

4. Conditions principales d'occupation

Les opérateurs devront notamment :

- disposer des autorisations nécessaires à l'exercice de leur activité ;
- respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de salubrité applicables à leur activité ;
- proposer un paiement par carte déjeuner UpCoop ;
- disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- assurer la propreté de leur emplacement et l'évacuation de leurs déchets ;
- respecter les prescriptions et consignes données par le Département ;
- exercer leur activité sous leur propre responsabilité et à leurs risques.

L'occupation sera accordée à titre personnel, précaire et révocable.

5. Modalités de candidature

Les opérateurs intéressés sont invités à transmettre :

- leur nom ou raison sociale ;
- leurs coordonnées ;
- une présentation succincte de leur activité et de leur offre de restauration ;
- leur numéro SIRET ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- toute information utile permettant d'apprécier leur capacité à participer à la manifestation.

Les candidatures devront être adressées au plus tard le **23 octobre** à :
Direction générale adjointe en charge des ressources et de l'éducation
Service de la communication interne
ndirectcd47@lotetgaronne.fr

6. Sélection des candidats

Compte tenu du nombre limité de deux emplacements, les candidatures seront examinées au regard notamment :

- de l'adéquation de l'offre de restauration avec l'objet et le public de la manifestation ;
- de la diversité et de la complémentarité des offres proposées ;
- des conditions d'installation et de fonctionnement du food-truck ;
- du respect des exigences réglementaires applicables.

En cas de candidatures excédant le nombre d'emplacements disponibles, le Département procédera à une sélection sur la base de ces critères.

La présente publicité ne constitue pas une procédure de passation d'un marché public.

7. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire :

Delphine BORDES, cheffe du service de la communication interne

Tél. : 06 02 17 32 10

Courriel : delphine.bordes@lotetgaronne.fr

Fait à Agen, le 12 octobre 2026